

DOSSIER DE DECLARATION

Rapport n° JA17010 du 03/02/2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MELLOIS EN POITOU

Construction d'une déchetterie à Lezay (79)

Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
2	11/10/2022	Mise à jour icpe	CF	CF
1	03/02/2022	Création de document	CG	XA

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Mellois en Poitou
Mission : Construction d'une déchetterie à Lezay (79)
Affaire n° : JA7010

Rapport n° : **JA17010**
En date du : 03/02/2022

Contact : Xavier Achard, Directeur de Projets Eau et Infrastructures (VRD)
Adresse : Agence de Nantes
8 allée Brancas
CS 50719
44007 NANTES cedex 1
T +33 (0)2 53 00 02 90
F +33 (0)2 28 20 03 45
Courriel : agence.nantes@naldeo.com

Table des matières

1	DEMANDEUR DE L'OPERATION	5
2	PRESENTATION DU PROJET	6
2.1	Localisation.....	6
2.2	Description du projet.....	10
2.2.1	Eau potable.....	11
2.2.2	Défense incendie.....	11
2.2.3	Eaux usées.....	11
2.2.4	Eaux pluviales.....	11
2.3	Planning de l'opération.....	20
2.4	Justification du projet.....	20
3	CONTEXTE LEGISLATIF	21
3.1	Code de l'environnement.....	21
3.2	Décret d'application n° 2007-397 du 22 mars 2007.....	21
3.3	Décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011.....	21
4	NOMENCLATURE DE L'OPERATION	22
5	ETAT INITIAL DU SITE	23
5.1	Les eaux superficielles.....	23
5.1.1	La Dive.....	24
5.2	Les eaux souterraines.....	30
5.3	Captages.....	31
5.3.1	Captages d'eau potable.....	31
5.3.2	Inventaire des puits et des forages.....	33
5.4	Géologie.....	34
5.5	Milieux naturels remarquables.....	35
5.5.1	Sites Natura 2000.....	35
5.5.2	ZNIEFF ET ZICO.....	36
5.5.3	Zones humides.....	37
5.5.4	Sites inscrits ou classés.....	39
5.6	Urbanisme.....	40
5.6.1	Plan Local d'Urbanisme.....	40
5.6.2	Monuments historiques.....	41
5.7	Zones à risque.....	42
5.7.1	Zones inondables.....	42

5.7.2	Aléa Séisme.....	42
5.7.3	Aléa Retrait et Gonflement des argiles.....	43
5.7.4	Aléa remontée de nappe	43
5.8	Cadre réglementaire.....	44
5.8.1	SDAGE Loire Bretagne	44
5.8.2	SAGE.....	45
6	INCIDENCE DU PROJET EN PHASE DE TRAVAUX	46
6.1	Incidence sur les eaux superficielles et souterraines.....	46
6.2	Risque de pollution accidentelle	46
6.3	Incidence paysagère	46
6.4	Incidence sonore.....	46
6.4.1	Généralités	46
6.4.2	Effets du bruit sur la santé.....	47
6.4.3	Incidence des travaux	47
6.5	Gestion des déchets.....	47
7	INCIDENCE DU PROJET	48
7.1	Incidence sur le milieu naturel	48
7.1.1	Incidence sur les eaux de surface	48
7.1.2	Incidence du projet sur les eaux souterraines	48
7.1.3	Incidence sur les zones naturelles (ZNIEFF, Natura 2000)	48
7.2	Incidence sur les activités humaines.....	50
7.2.1	Assainissement.....	50
7.2.2	Eaux pluviales.....	50
7.2.3	Eau potable.....	50
7.2.4	Impact visuel et paysager.....	51
7.3	Compatibilité avec les documents cadres	52
7.3.1	SDAGE Loire - Bretagne 2022-2027.....	52
7.3.1	SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	53
8	MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN	55
9	ANNEXES	56
9.1	Résumé Non Technique.....	56
9.2	Plan masse du projet.....	56
9.3	Plan Local d'Urbanisme : règlement de la zone Ux	56
9.4	Pré-diagnostic écologique	56
9.5	Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000.....	56

1 DEMANDEUR DE L'OPERATION

La Communauté de communes du Mellois en Poitou souhaite, dans le cadre de l'organisation de la collecte des déchets sur son territoire, créer une nouvelle déchetterie sur la commune de Lezay (79).

La réalisation de ce projet, entraînant une imperméabilisation des sols, est soumise à l'article **R214-1 du Code de l'Environnement**.

Un résumé non technique de ce document est présenté en annexe 1.

Le demandeur de l'opération est :

**Communauté de communes du Mellois en Poitou
2 place de Strasbourg
79500 MELLE**

N° SIRET : 20006975500011

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 Localisation

Le projet est situé sur la commune de Lezay (79), au sud de la ville.

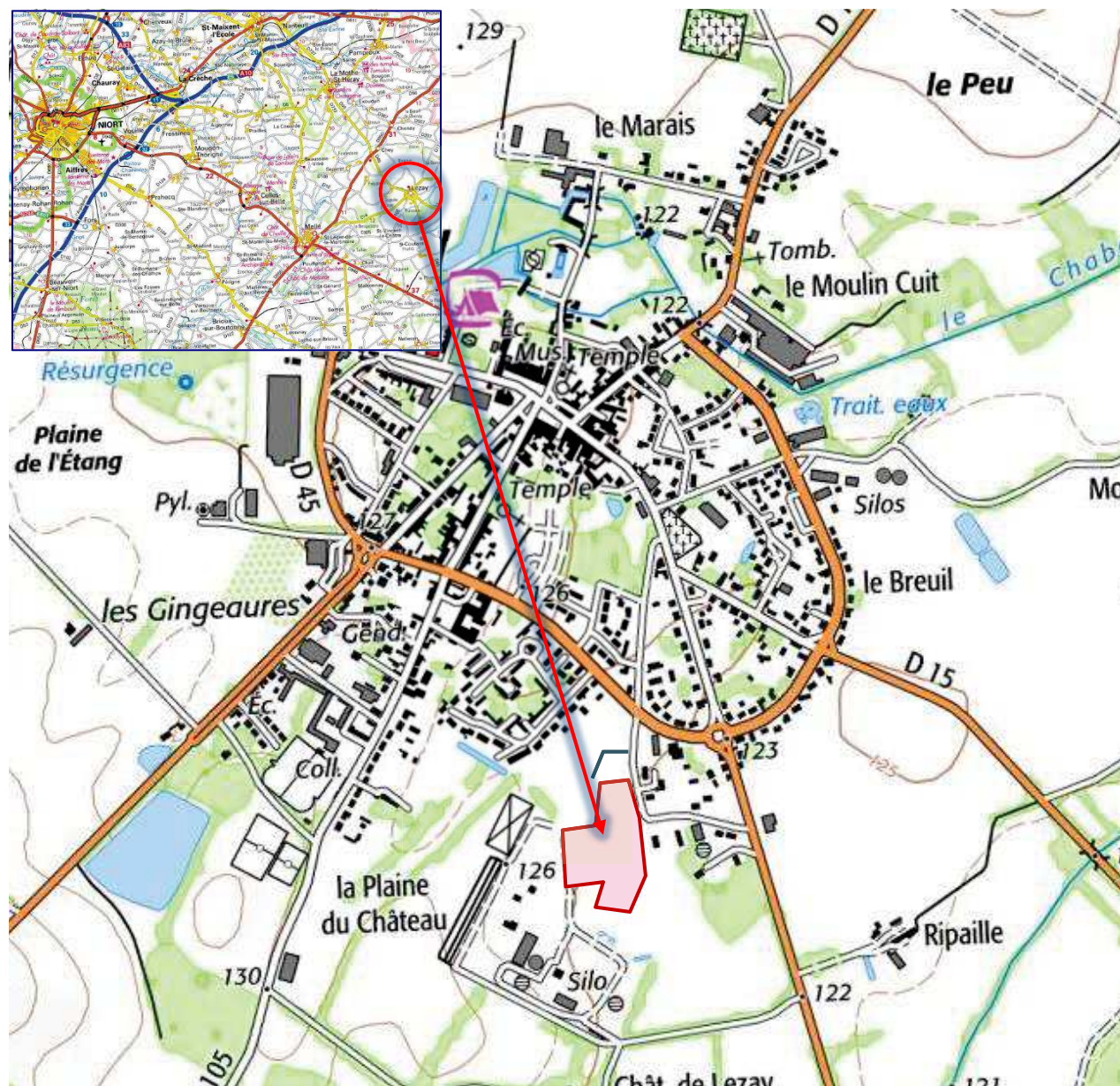


Figure 1 : localisation du projet

La zone d'étude est constituée d'une partie de la parcelle AP 55 (44 970 m² au total).

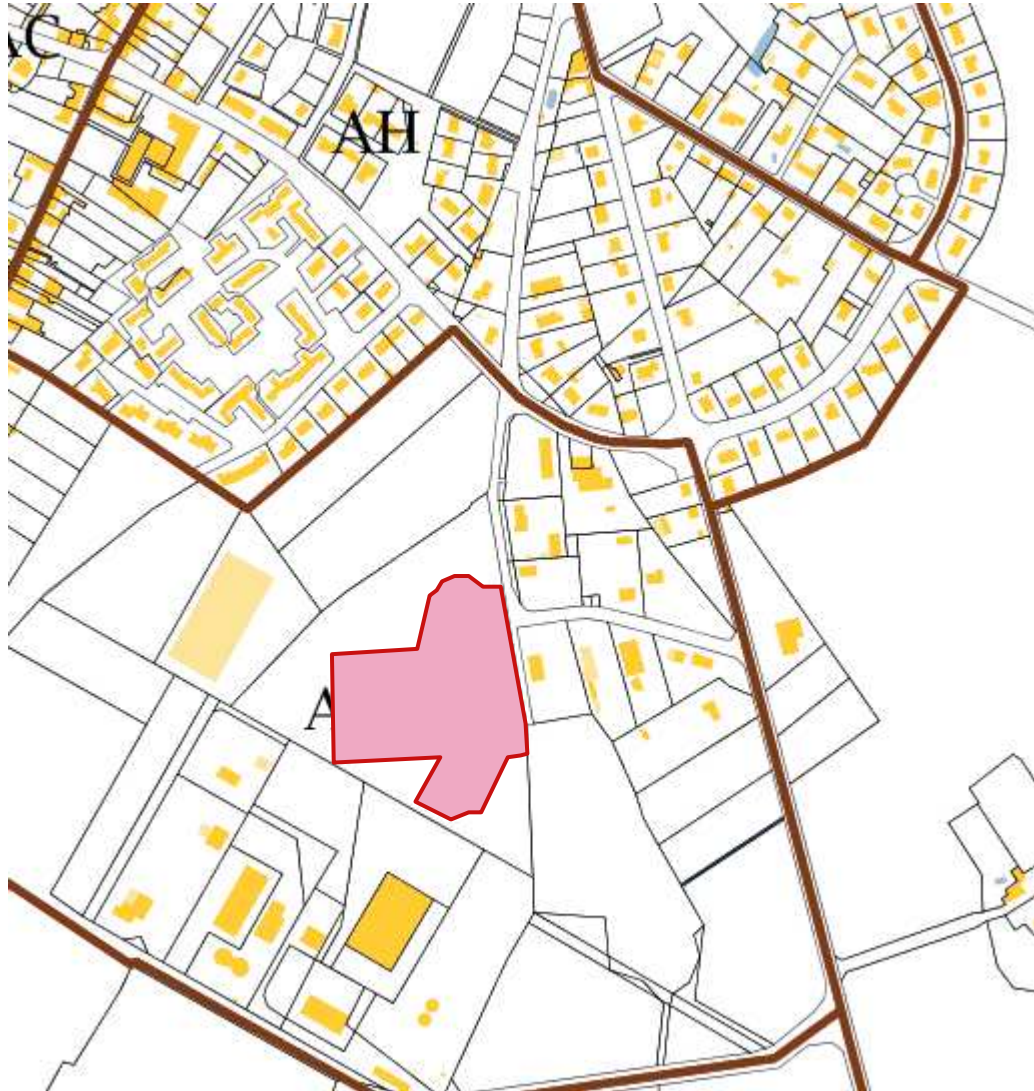


Figure 2 - Extrait du cadastre

Actuellement, la zone est essentiellement occupée par un espace de collecte des déchets et de la prairie. La parcelle est située dans un secteur urbanisé peu dense (zone d'activité économique).



Pointe nord de la parcelle en 2017



Pointe nord de la parcelle en septembre 2022



Vue éloignée du site depuis la rue de Vaugru (D45) – octobre 2022



Figure 3 - Photographies de la zone d'étude

2.2 Description du projet

Le projet est composé comme suit :

- accès et voiries
- un bâtiment technique
- une aire de dépotage gravats et déchets verts
- Un bassin de gestion des eaux pluviales.

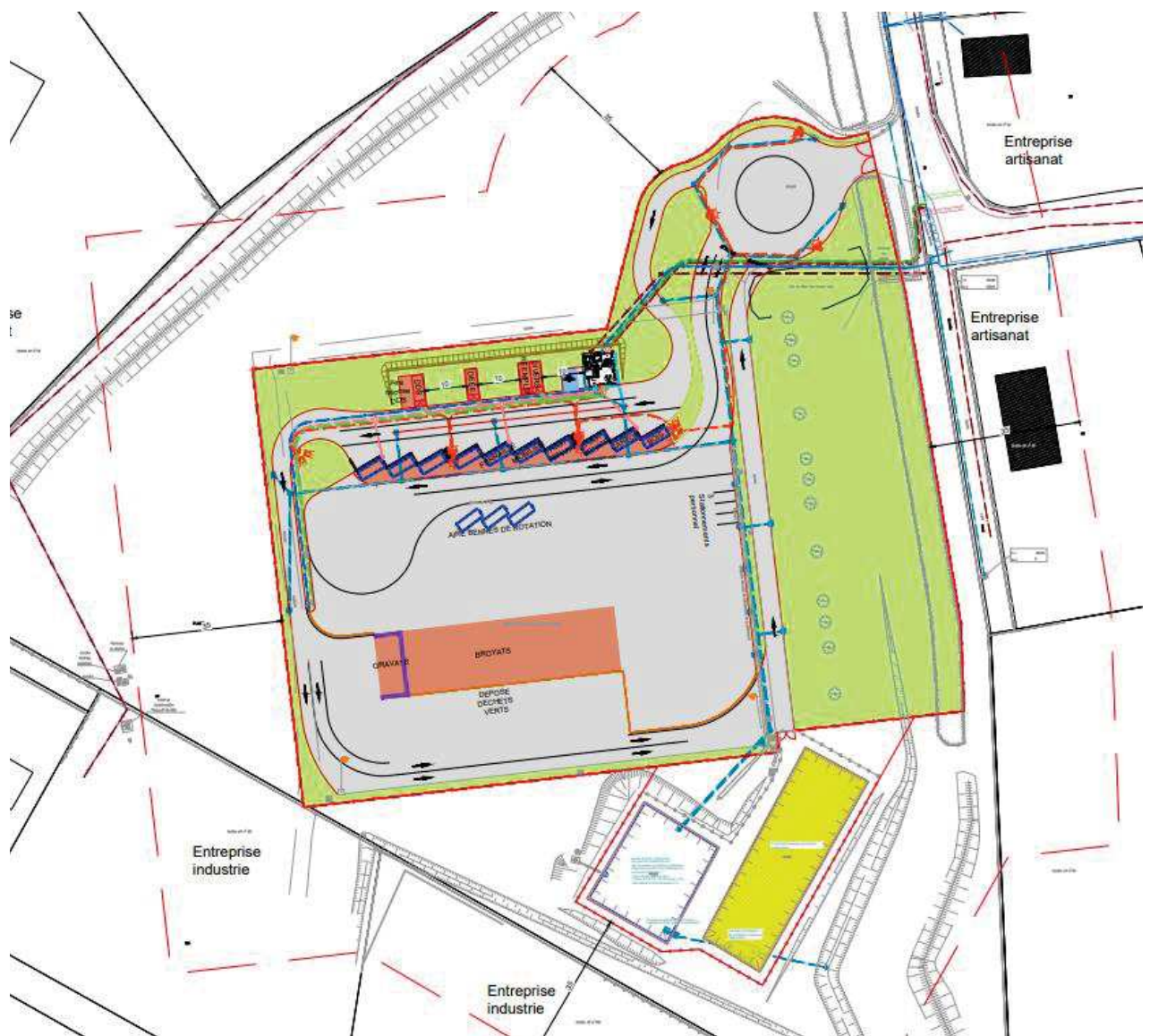


Figure 4 – Plan du projet

Le plan de masse du projet est présenté en annexe 2.

2.2.1 Eau potable

Le nouveau bâtiment sera alimenté par piquage direct sur la canalisation existante de la rue du Chapitre.

2.2.2 Défense incendie

La défense incendie sera assurée de façon mixte :

Disponibilité de la DECI publique (service des eaux LEZAY du 28/07/2022)

N°63 rue du Chapitre débit 60 m³/h à 2,4 bars (canalisation 110 PVC), environ 200m

N°65 rue de la Plaine débit 60 m³/h à 3,2 bars (canalisation 160 PVC), environ 300m

Un complément interne par bache souple sera présent sur site, à hauteur de 90m³ pendant 2h , soit 180 m³.

2.2.3 Eaux usées

Le nouveau bâtiment sera raccordé au réseau de collecte des eaux usées existant.

2.2.4 Eaux pluviales

2.2.4.1 Situation actuelle

Actuellement, il n'existe pas de réseau de collecte des eaux pluviales sur la zone d'étude. En revanche, il existe un merlon en amont de la zone projet, des fossés et une noue rejoignant un fossé.

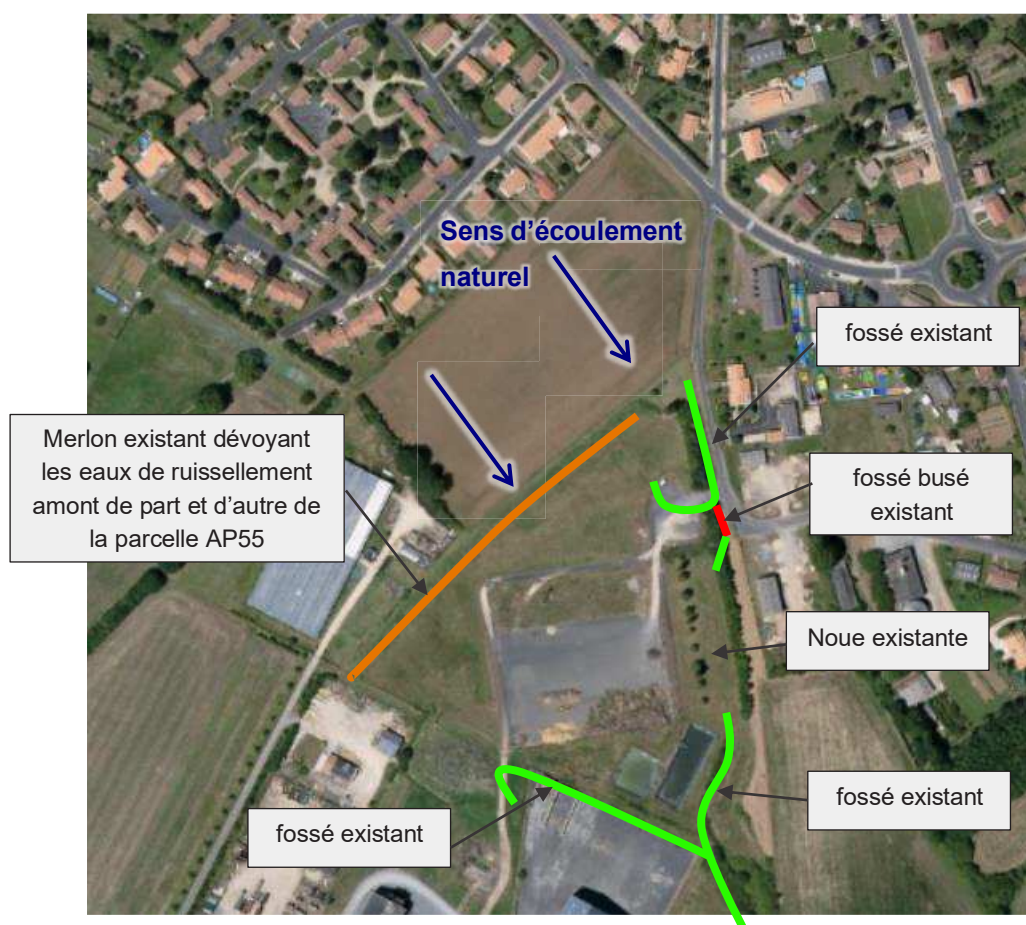


Figure 5 – Système de collecte des eaux pluviales actuel

Le sens d'écoulement naturel du secteur d'étude est orienté vers le sud-est. Cependant, la pente est très faible, les eaux de pluie sont donc majoritairement stockées in situ sur les parcelles agricoles.

Néanmoins, du fait de la présence d'un merlon et de fossés existants, les eaux de ruissellement en provenance de l'amont du projet sont d'ores et déjà déviées en amont de la parcelle AP 55. Ainsi seules les eaux de ruissellement de la parcelle AP55 sont concernées par le projet.

Il ne sera donc pas observé de modification par rapport à la situation actuelle.

Les eaux de ruissellement hors emprise du projet rejoindront donc le système de fossés existants.

2.2.4.2 Exutoire

Le fossé achemine les eaux collectées vers le ruisseau de la Brassière.

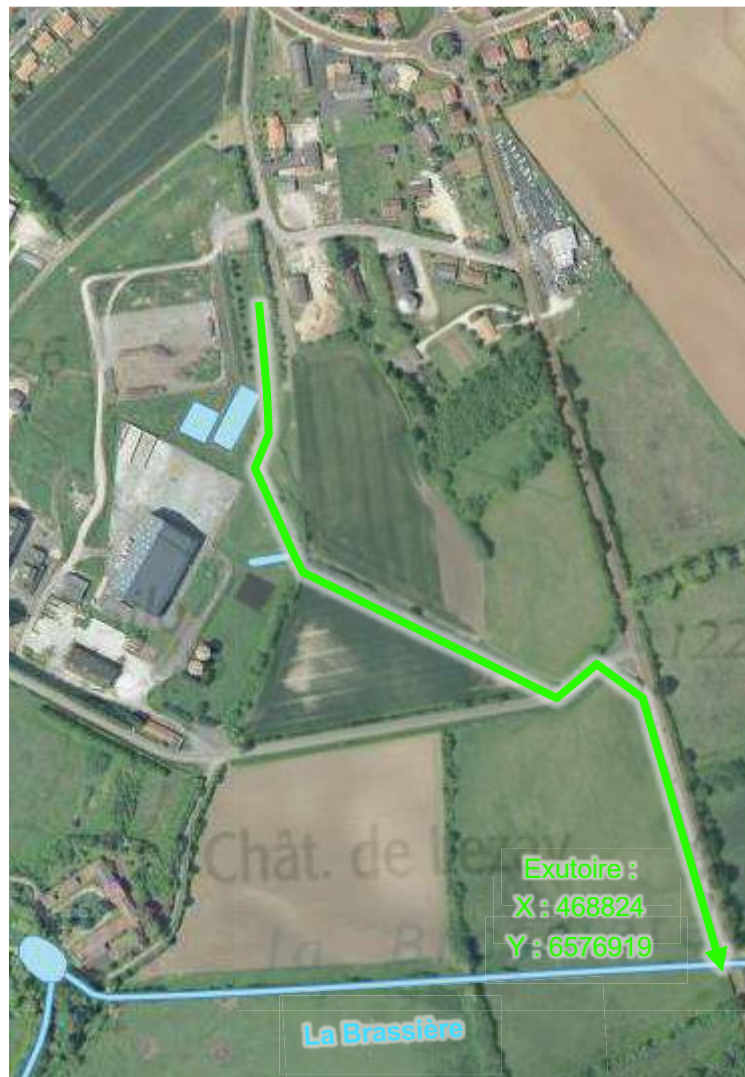


Figure 6 - Exutoire des eaux pluviales du projet

2.2.4.3 Prescriptions sur le dimensionnement des ouvrages

Norme NF-EN-752

La norme NF EN 752 précise en particulier que le dimensionnement hydraulique des réseaux d'évacuation et d'assainissement s'effectue en tenant compte :

- Des effets des inondations sur la santé et la sécurité ;
- Des coûts des inondations ;
- Du niveau de contrôle possible d'une inondation de surface sans provoquer de dommage ;
- De la probabilité d'inonder les sous-sols par une mise en charge.

En l'absence de spécifications locales, la norme NF EN 752 indique, pour le dimensionnement des réseaux d'assainissement pluvial, des fréquences pour la vérification de deux critères : mise en charge et débordement. Ces fréquences sont modulées selon le site dans lequel s'inscrivent le projet et les enjeux associés.

Lieu d'installation	Fréquence de calcul des orages <i>pour lesquels aucune mise en charge ne doit se produire</i>		Fréquence de calcul des inondations	
	Période de retour (1 en "n" années)	Probabilité de dépassement pour 1 année quelconque	Période de retour (1 en "n" années)	Probabilité de dépassement pour 1 année quelconque
Zones rurales	1 en 1	100%	1 en 10	10%
Zones résidentielles	1 en 2	50%	1 en 20	5%
Centres ville / zones industrielles / commerciales	1 en 5	20%	1 en 30	3%
Métro / passages souterrains	1 en 10	10%	1 en 50	2%

Tableau 1 - Norme NF EN752

Ici, la pluie de retour 30 ans est indiquée pour le dimensionnement des ouvrages.

Document technique D9 et D9A – défense incendie

Le document technique D9 précise la méthode de calcul pour le dimensionnement des eaux d'extinction. Il prend en compte :

- Le volume d'eau nécessaire pour les services extérieurs de lutte contre les incendies
- Le volume d'eau nécessaire aux moyens de lutte intérieure contre l'incendie
- Le volume lié aux intempéries
- Le volume des liquides présents sur site

Le volume indiqué correspond au volume minimum du bassin étanche.

2.2.4.4 Situation future

Il est proposé la solution suivante :

- Création d'un bassin de stockage étanche (eaux pluviales + eaux incendie) en lieu et place d'un bassin existant.

Il existe en effet deux bassins qui n'ont plus de fonction depuis la fermeture de l'usine de compostage (avant ils collectaient les eaux de ruissellement de la plateforme, permettaient la décantation et servaient de réserve pour arroser les andains). Il est ainsi prévu :

- une dépose de l'étanchéité du premier bassin + léger déblai/remblai (remise en forme) + réglage des talus et du fond + réalisation d'une nouvelle étanchéité
- un remblaiement du second bassin et à enherber, qui accueillera le complément de défense incendie du site.
- Mise en place d'une vanne permettant d'isoler le bassin en sortie
- Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures en aval du bassin
- Rejet vers le fossé existant, à un débit régulé de 3 l/s/ha.

La figure suivante présente la solution envisagée :

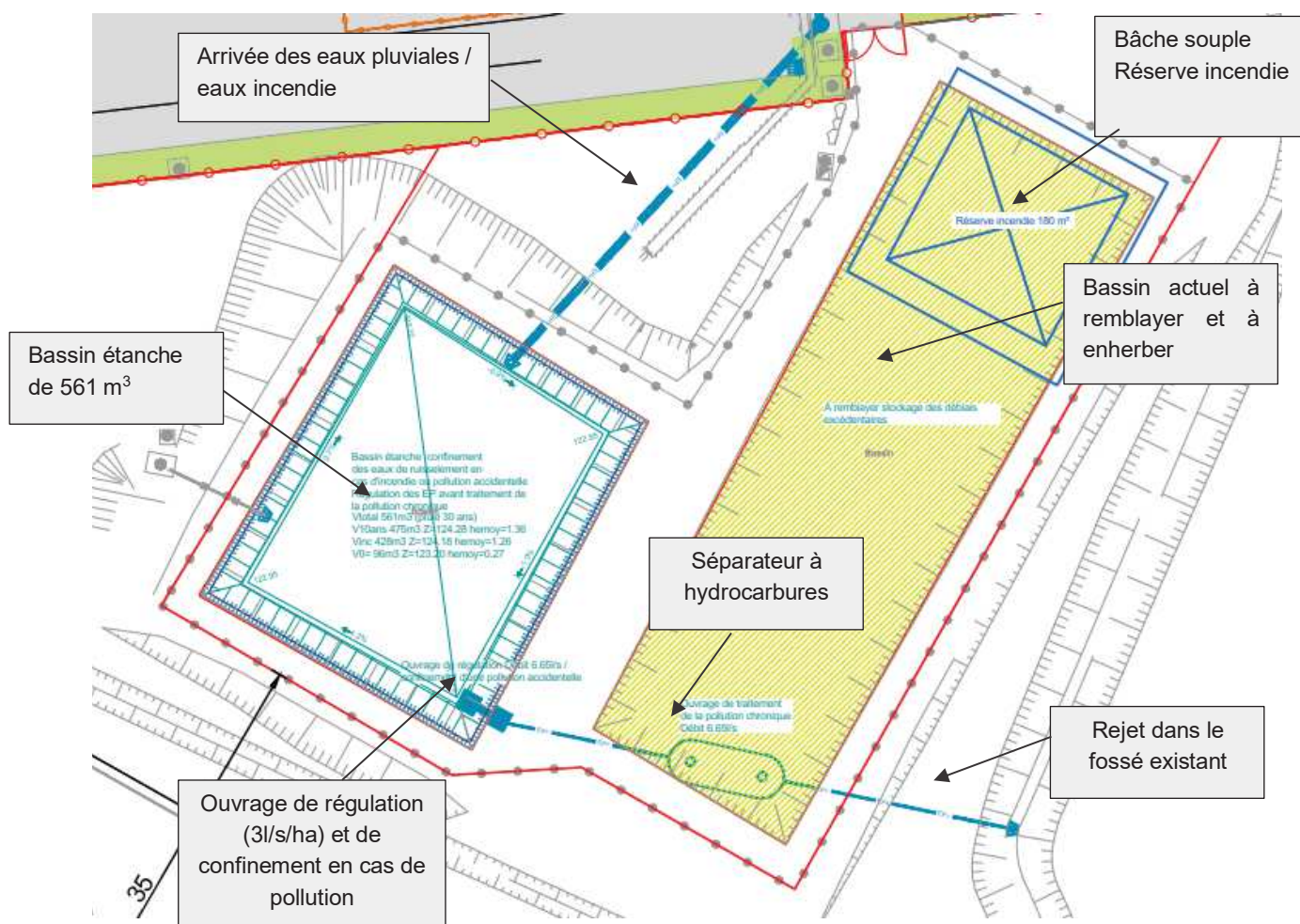


Figure 7 - Gestion des eaux pluviales et incendies sur la zone d'étude

Un plan complet est présenté en annexe 2.

- **Dimensionnement des ouvrages de stockage**
 - **Eaux pluviales**

Le dimensionnement du bassin est basé sur la norme NF EN 752, selon la méthode des pluies.

Les hypothèses retenues ainsi que le dimensionnement de l'ouvrage de rétention des eaux pluviales sont présentés page suivante.

Il est à noter que seule la surface du projet est intégrée au dimensionnement de l'ouvrage. En effet les eaux de ruissellement en provenance du bassin amont sont d'ores et déjà déviées vers un fossé et ne transiteront donc pas par l'ouvrage de stockage de la déchetterie.

Le volume de bassin nécessaire est de : 561 m³.

PROJET:		Déchetterie de LEZAY					
CALCUL HYDRAULIQUE (méthode des pluies)							
I - SURFACE ACTIVE							
Surface	Revêtement	Coefficient	Existant		Projeté		
			Surface existante	Surface active existante	Surface projetée	Surface active projetée	
Bâtiment	Toiture	1		0	115	115	
Voirie	Enrobé	0,9	9 576	8 618	9 779	8 801	
Dalle	Béton	0,9		0	1 174	1 057	
Espaces verts	Engazonnement	0,2	11 234	2 247	10 559	2 112	
Bassin	Bassin	1	1 357	1 357	540	540	
Chemin	GNT	0,4		0		0	
Récapitulatif							
Existant	Surface Totale	22 167,00	m ²	soit	2,22	ha	
	Surface Active Totale	12 222,20	m ²	soit	1,22	ha	
	Coefficient moyen (C)	0,551					
Projeté	Surface Totale	22 167,00	m ²	soit	2,22	ha	
	Surface Active Totale	12 624,50	m ²	soit	1,26	ha	
	Coefficient moyen (C')	0,570					
II - AUTRES DONNEES							
- Longueur du bassin versant (L)		50	m				
- Pente moyenne du terrain naturel (I)		0,005	m/m	0,5	%		
- Station	243	Niort 6h-24h					
- Période de Retour Insuffisance		30 ans					
- Durée pluie		30 mn	1440 mn				
- Coefficient de Montana	a =	15,732					
pour h(t) = a x t ^(1-b)	b =	0,785					
III - DEBIT DE FUITE							
Débit de fuite autorisé	3	l/s par ha					
Surface	2,22	ha					
Débit de fuite du projet	6,65	l/s		soit	0,0066501	m ³ /s Constant	
IV - CALCUL DU DEBIT DE POINTE							
V - CALCUL DU VOLUME DE RETENTION							
Définition de la hauteur maxi à stocker:							
Existant	t _{critique} (Existant) =	369,30	min	h(t _{critique}) =	56,08	mm	
Projeté	t _{critique} (Projeté) =	384,85	min	h(t _{critique}) =	56,57	mm	
Définition du volume maxi de stockage:							
Existant	V _{stockage} (Existant) =	538,0	m ³	D _{vidange} =	28h 37min		
Projeté	V _{stockage} (Projeté) =	560,7	m ³	D _{vidange} =	29h 34min		
						soit une rétention de: 560,7 m³	
Hydrogramme du bassin de rétention (en m3)				Hydrogramme du bassin de rétention (en m3)			
<p>■ V bassin Existant (en m3)</p>				<p>■ V bassin Projeté (en m3)</p>			

• **Défense incendie**

Le dimensionnement du dispositif de rétention des eaux incendie est basé sur les documents techniques D9 et D9A.

D9 - Guide pratique d'appui de dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie - Édition juin 2020

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE							
Designation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	DECHETTERIE DE LEZAY						
CRITÈRES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL					
		Activité 1	Stockage 2	DEEE 3	DDS 4	DV 5	QUAIS 6
HAUTEUR DE STOCKAGE ^{(1) (2) (3)}							
- Jusqu'à 3 m	0						
- Jusqu'à 8 m	+0,1						
- Jusqu'à 12 m	+0,2	0	0	0	0	0	0
- Jusqu'à 30 m	+0,5						
- Jusqu'à 40 m	+0,7						
- Au-delà de 40 m	+0,8						
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽⁴⁾							
- Résistance mécanique de l'ossature \geq R 60	-0,1						
- Résistance mécanique de l'ossature \geq R 30	0	0,1	0,1	0,1	0,1		
- Résistance mécanique de l'ossature $<$ R 30	+0,1						
MATÉRIAUX AGGRAVANTS							
Présence d'au moins un matériau aggravant ⁽⁵⁾	+0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES							
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)							
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels ⁽⁶⁾	-0,1						
- Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 ⁽⁷⁾	-0,1 -0,3						
Σ coefficients		0,2	0,2	0,2	0,2	0	0
1+ Σ coefficients		1,2	1,2	1,2	1,2	1	1
Surface (S en m²)		55	30	15	15	1590	180
$Q_i = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \Sigma \text{ Coef})$ ⁽⁸⁾		4	2	1	1	95	11
Catégorie de risque ⁽⁹⁾							
Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$							
Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$	3	1	2	2	3	2	2
Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$							
Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$							
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau ⁽¹⁰⁾ : Q_{REF}, Q_1, Q_2 ou $Q_3 \mid 2$		non	non	non	non	non	non
DÉBIT CALCULÉ ⁽¹¹⁾ (Q en m ³ /h)		4	3	2	2	142	16
DÉBIT RETENU ^{(12) (13) (14)} [m ³ /h]		150					

D9A - Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction - Édition juin 2020

Besoin pour la lutte extérieure :		Résultat guide D9: (besoins x 2 h au minimum)	300
		+	
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	sprinkleur	Volume de la réserve intégrale de la source principale ou besoin x durée théorique maximale de fonctionnement	0
		+	
	rideau d'eau	Besoin x 90 min	0
		+	
	RIA	A négliger	0
		+	
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en général 15 à 25 min)	0
		+	
	Brouillard d'eau et autre systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	
	colone humide	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	
Volume lié aux intempéries	12624	10/m ² de surface drainée	126,2
		+	
Présence stock liquides	10	20% du plus grand volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	2
Volume total à mettre en rétention =			428,2

Les besoins pour la défense incendie sont de : 429 m³.

Le volume du bassin de stockage, dimensionné pour gérer les eaux pluviales (pluie 30 ans) et les eaux de la défense incendie, est de 561 m³.

2.3 Planning de l'opération

Le planning envisagé pour réaliser ce projet est le suivant :

- Consultation des entreprises : avril à juin 2022
- Passation des marchés : juillet 2022
- Début du chantier : Mars 2023
- Durée du chantier : 12 mois
- Fin du chantier : Mars 2024

2.4 Justification du projet

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Mellois a fusionné pour devenir La Communauté de Communes du Mellois en Poitou. L'ex-Communauté de Communes du Mellois dispose actuellement d'un réseau de 5 déchetteries pour desservir les 25 communes du territoire et ses 18 800 habitants.

Aujourd'hui, les équipements sont d'une part, mal adaptés à l'évolution des contraintes liées à la collecte des déchets (multiplication des flux, réglementation ICPE, problématique de sécurité ...) et d'autre part vétustes.

La déchetterie de Melle a été réhabilitée entre 2015 et 2016. Les travaux avaient permis alors de créer une plateforme de déchets verts et d'augmenter le nombre de quai du site. Puis en 2020 et 2021, la déchetterie de Melle a vu la réhabilitation du haut de quai, la créations de locaux et d'une plateforme de dépôt et de stockage des gravats.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite engager les travaux suivants :

- Créer une nouvelle déchetterie sur la commune de Lezay destinée à l'accueil des déchets des particuliers et professionnels du territoire (objet du présent dossier). Elle est amenée à remplacer deux déchetteries vieillissantes du territoire (Chey et de Rom), de conception dépassée et de superficie limitée, ne permettant plus de répondre aux attentes environnementales et sociales de la collectivité.

3 CONTEXTE LEGISLATIF

3.1 Code de l'environnement

La nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6, est détaillée dans l'article R214-1 du Code de l'Environnement

3.2 Décret d'application n° 2007-397 du 22 mars 2007

Ce décret, codifié au Code de l'Environnement abroge les décrets d'application n°2006-880 et n°2006-881 du 17 janvier 2006, relatifs aux procédures et à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration en application de l'article 10 de la Loi sur l'Eau.

3.3 Décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011

Ce décret, codifié au Code de l'Environnement, modifie de contenu et le champ d'application des études d'impact sur l'environnement des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements. Désormais, seuls sont soumis à étude d'impact les projets mentionnés en annexe à l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement.

4 NOMENCLATURE DE L'OPERATION

L'opération est répertoriée à la nomenclature annexée au décret d'application n°2007-397 du 22 mars 2007, sous les rubriques suivantes :

Rubrique	Caractéristiques de l'opération	Niveau d'instruction
<p>2.1.5.0. : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant :</p> <p>1° : <i>supérieure ou égale à 20 ha</i>...AUTORISATION</p> <p>2° : <i>supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha</i>DECLARATION</p>	Superficie de 2,2 hectares	DECLARATION
<p>3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :</p> <p>1° : <i>supérieure ou égale à 1 ha</i>...AUTORISATION</p> <p>2° : <i>supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha</i>DECLARATION</p>	Superficie de 816 m ²	Non soumis

Le projet est soumis, par la rubrique 2.1.5.0, à DECLARATION au titre du Code de l'Environnement

5 ETAT INITIAL DU SITE

Ce chapitre présente une description de l'état initial du site d'implantation du projet et plus précisément :

- les eaux superficielles,
- les eaux souterraines,
- les milieux naturels remarquables,
- le SDAGE.

5.1 Les eaux superficielles

Le projet est situé à proximité des ruisseaux du Chaboussant et de la Brassière, affluents de la Dive à environ 3 km de la zone d'étude.

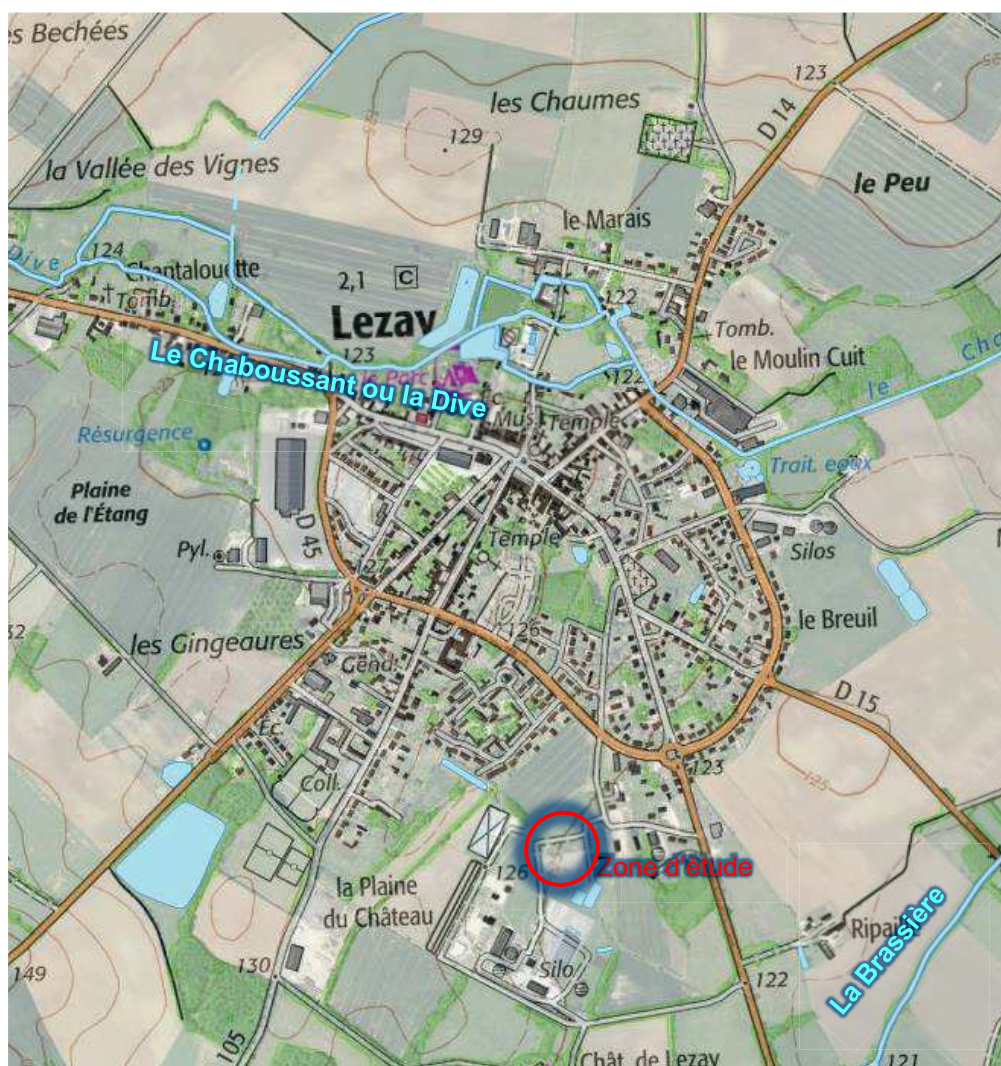


Figure 8 - Réseaux hydrographique de la zone d'étude

5.1.1 La Dive

5.1.1.1 Qualité

Il existe une de mesure de la qualité de la Dive :

- En aval, sur la commune de Rom : station 04082600 (à 12 km de la zone d'étude)

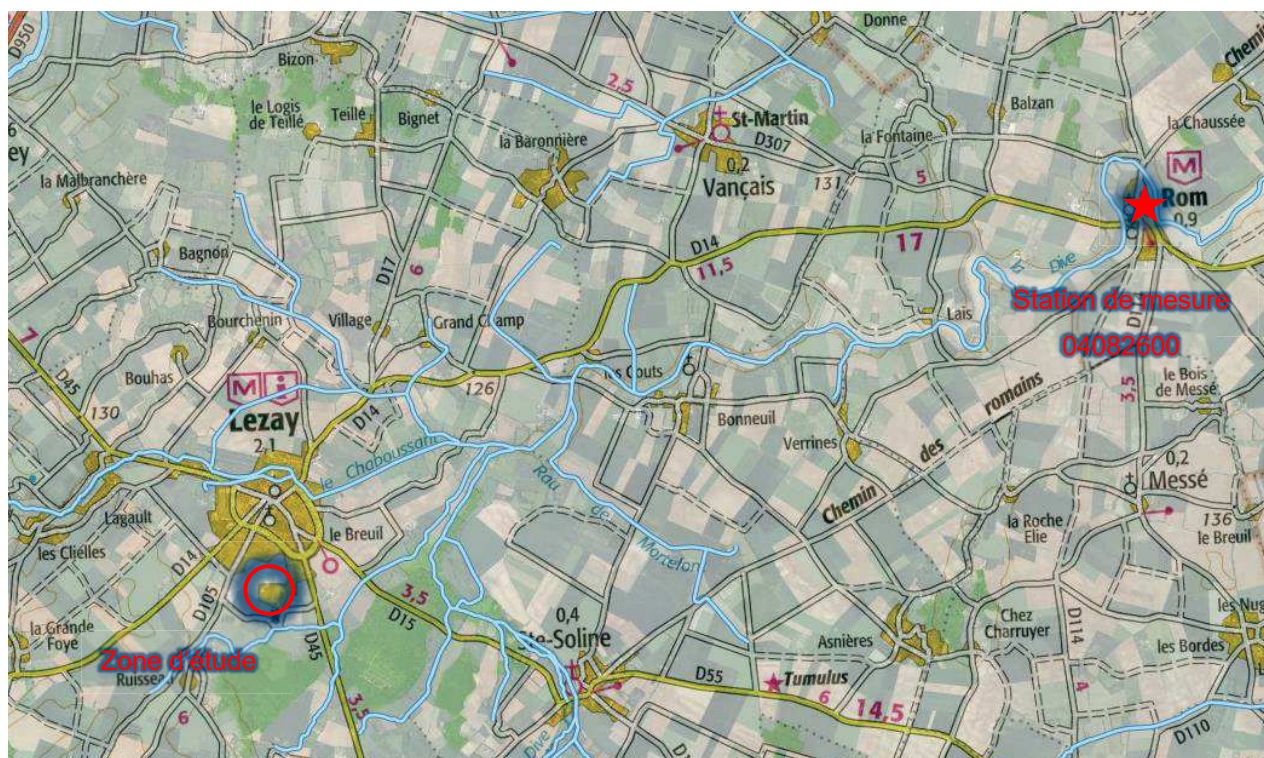


Figure 9 - Station de mesure de qualité sur la Dive, à Rom

Le tableau suivant présente les valeurs limites des classes d'état pour les paramètres physico-chimiques généraux sur les cours d'eau (selon l'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.2012-10, R.2012-11 et R.212-18 du code de l'environnement).

	Limites des classes d'état				
	Très Bon	Bon	Moyen	Passable	Hors classe
Bilan de l'oxygène					
Oxygène dissous (mg/L)	8	6	4	3	
Taux de saturation en O ₂ (%)	90	70	50	30	
DBO ₅ (mg/L)	3	6	10	25	
DCO (mg/L)	20	30			
Carbone organique (mg/L)	5	7	10	15	
Matières en suspension (mg/L)	5	25	38	50	
Température maximum					
Eaux salmonicoles	20	21,5	25	28	
Eaux cyprinicoles	24	25,5	27	28	
Nutriments					
PO ₄ ³⁻ (mg/L)	0,1	0,5	1	2	
Phosphore total (mg/L)	0,05	0,2	0,5	1	
NTK (mg/L)	1	2	4	6	
NH ₄ ⁺ (mg/L)	0,1	0,5	2	5	
NO ₂ ⁻ (mg/L)	0,1	0,3	0,5	1	
NO ₃ ⁻ (mg/L)	10	50	-	-	
Acidification					
pH minimum	6,5	6	5,5	4,5	
pH maximum	8,2	9	9,5	10	

Tableau 2 : Classes d'état

Selon le projet de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire Bretagne 2022-2027, l'objectif de qualité de la Dive est le suivant :

Nom de la rivière	Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global	
			objectif	délai	objectif	délai	objectif	délai
La Dive de Couhé	FRGR0393A	LA DIVE DE COUHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A COUHE	moyen	2027	Bon état	2021	OMS*	2027

*OMS = objectif moins strict

Tableau 3 : Objectifs de qualité de la Dive sur le secteur d'étude

Le tableau ci-après décrit la qualité de la Dive au niveau de la station de mesure de Rom (station **04082600**) pour les années 2018 à 2020. Le nombre de mesures annuelles par paramètre étant inférieur à dix (données Naïades), c'est la valeur la plus défavorable qui a été retenue pour chaque paramètre.

	2018		2019		2020	
	Valeur	Classe de Qualité	Valeur	Classe de Qualité	Valeur	Classe de Qualité
Bilan de l'oxygène						
Oxygène dissous (mg/L)	4,30	Moyenne	5,80	Moyenne	5,20	Moyenne
Taux de saturation en O ₂ (%)	42,50	Passable	67,50	Moyenne	48,30	Passable
DBO ₅ (mg/L)	1,60	Très Bonne	1,60	Très Bonne	2,60	Très Bonne
Matières en suspension (mg/L)	26,00	Moyenne	22,00	Bonne	17,00	Bonne
Température maximum						
Eaux cyprinicoles	23,60	Très Bonne	22,60	Très Bonne	17,80	Très Bonne
Nutriments						
Phosphore total (mg/L)	0,08	Bonne	0,06	Bonne	0,05	Bonne
NTK (mg/L)	0,83	Très Bonne	0,50	Très Bonne	0,66	Très Bonne
Acidification						
pH minimum	7,50	Très Bonne	6,89	Très Bonne	7,10	Très Bonne
pH maximum	8,10	Très Bonne	8,40	Bonne	8,40	Bonne

Tableau 4 : qualité de la Dive à Rom – station 04082600

Selon les paramètres cités ci-dessus, la qualité du cours d'eau **n'est pas conforme** aux objectifs du SDAGE pour les paramètres oxygène dissous et taux de saturation en oxygène au cours des trois dernières années et pour le paramètre matières en suspension en 2018.

5.1.1.2 Débit

La station de mesure de débit sur la Dive la plus proche est située à Voulon (code **L210 310 01**), à environ 30 km en aval de la zone d'étude.

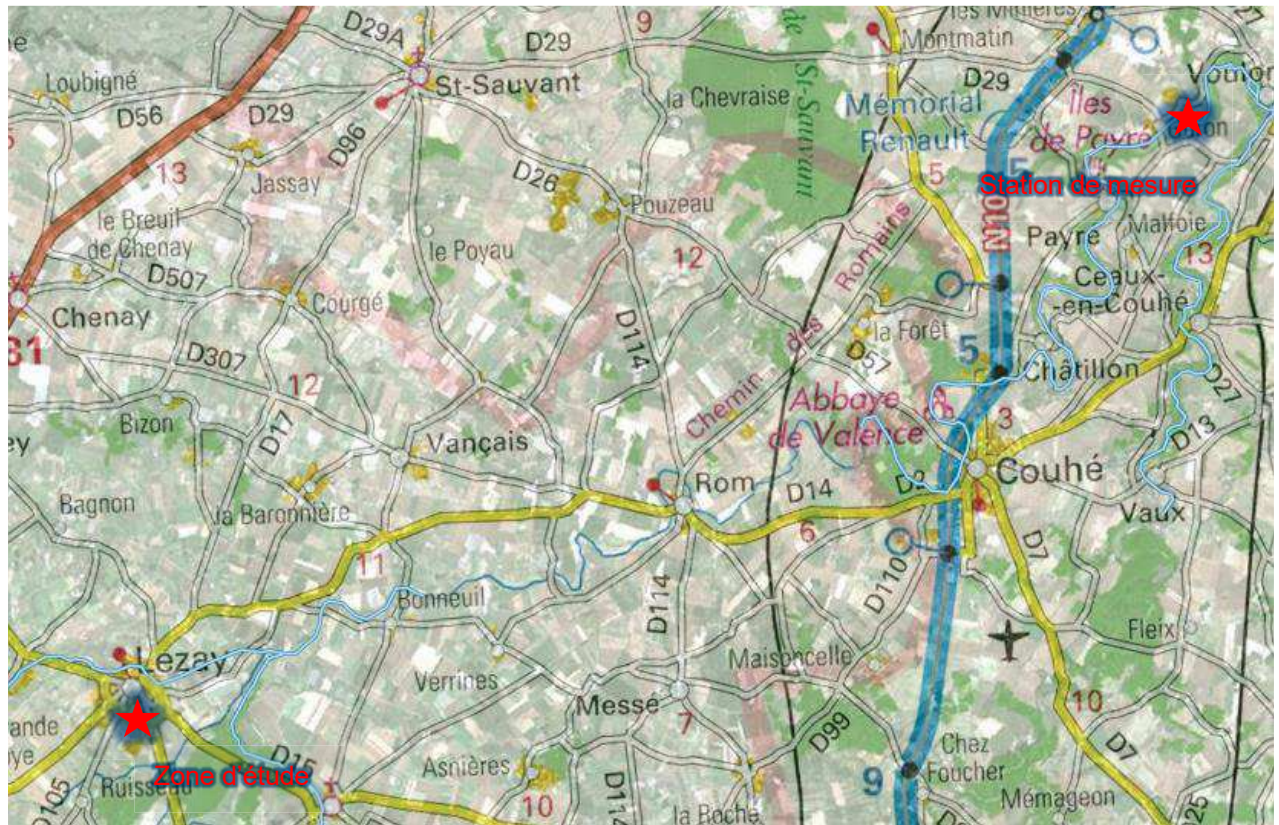


Figure 10 - Localisation de la station de mesure de débit sur la Dive, à Voulon

Les données, calculées le 31/01/2022 (site Hydroportail), sont les suivantes :

Station hydrométrique - L210 3010 01 : La Dive [du Sud] à Voulon [Neuil] - Statistiques

Données hydrologiques de synthèse

Calculées le 31/01/2022 03:07 (TU)

Surface de bassin versant hydrologique du site Non renseigné(e)	Surface de bassin versant topographique du site 377,21 km ²	Influence locale Influence nulle ou faible
---------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

Moyennes interannuelles (écoulements mensuels)

Calculées à partir des 263 QmM (débits moyens mensuels) les plus valides du 01/05/1996 au 01/12/2021.

	QmM <i>Débit moyen mensuel (en m³/s)</i>	Qsp <i>Débit spécifique (en l/s/km²)</i>
Janvier	5,98	15,9
Février	5,73	15,2
Mars	4,35	11,5
Avril	2,85	7,6
Mai	1,95	5,2
Juin	1,27	3,4
Juillet	0,847	2,2
Août	0,498	1,3
Septembre	0,399	1,1
Octobre	0,501	1,3
Novembre	2,32	6,2
Décembre	3,52	9,3
Année	2,50	6,6

Q3J-N (VCN3) Calculée le 13/01/2022 12:01 (TU)

Nombre de points retenus	17
Biennale (médiane)	232 [168 ; 320]
Quinquennale	132 [92 ; 190]
Décennale	98 [64 ; 150]
Vicennale	77 [47 ; 124]

QM-N (QMNA) Calculée le 13/01/2022 12:01 (TU)

Nombre de points retenus	18
Biennale (médiane)	326 [255 ; 408]
Quinquennale	213 [159 ; 280]
Décennale	170 [120 ; 237]
Vicennale	141 [96 ; 206]

Le QMNA₅ est estimé à 0,2 m³/s au niveau de la station de Voulon.